

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TOTAL (Eurolist)

Par courrier du 7 août 2007, la Compagnie Nationale à Portefeuille SA « CNP » (12 rue de la Blanche Borne, 6280 Loverval (Gerpennes), Belgique), a déclaré à titre de régularisation avoir franchi indirectement en baisse, le 31 mai 2007, le seuil de 5% des droits de vote de la société TOTAL et détenir alors 126 849 464 actions TOTAL représentant 126 942 644 droits de vote, soit 5,30% du capital et 4,88% des droits de vote de cette société (1) dans les conditions suivantes :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Groupe Bruxelles Lambert SA	93 180	0,00	186 360	0,01
Groupe Bruxelles Lambert Verwaltung Sàrl	93 847 324	3,92	93 847 324	3,61
<i>Sous-total Groupe Bruxelles Lambert (2) SA</i>	93 940 504	3,93	94 033 684	3,62
Kermadec (3) SA	32 902 960	1,37	32 902 960	1,27
P. Desmarais Sr	4 000	ns	4 000	ns
P. Desmarais Jr	2 000	ns	2 000	ns
Total CNP	126 849 464	5,30	126 942 644	4,88

La CNP a précisé détenir la même participation dans TOTAL au 7 août 2007 (4).

- (1) Sur la base d'un capital composé, au 31 mai 2007, de 2 393 144 605 actions représentant 2 600 704 244 droits de vote.
- (2) Groupe Bruxelles Lambert est contrôlé conjointement par la famille Desmarais et Frère-Bourgeois SA.
- (3) Kermadec S.A. est détenue à 100% par CNP.
- (4) Sur la base d'un capital composé désormais de 2 393 312 826 actions représentant 2 600 808 592 droits de vote.